

MINISTERE DE LA SANTE

=====

CABINET

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

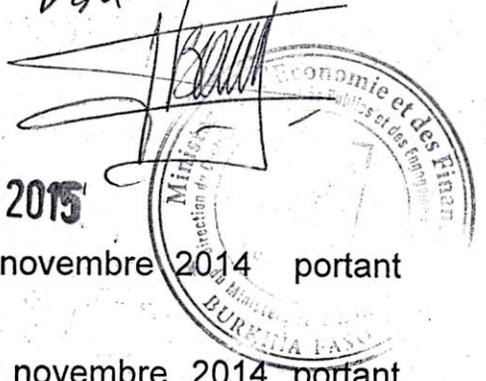
49
345
Arrêté n°2015 345 /MS/CAB
portant nomination de chefs de services à la
Direction régionale de la Santé du Centre-Nord

LE MINISTRE DE LA SANTE

Vefa N° 809

- Vu la Constitution ;
- Vu la charte de la Transition ;
- Vu le décret n°2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du premier Ministre ;
- Vu le décret n°2014-004/PRES-TRANS du 23 novembre 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu la loi n°023/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la santé publique au Burkina Faso ;
- Vu la loi n°010/98/AN du 21 avril 1998 portant modalité d'intervention de l'Etat et répartition de compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement ;
- Vu la loi n°020/98/AN du 05 mai 1998 portant normes de création d'organisation et de gestion des structures de l'administration de l'Etat ;
- Vu le décret n°2013-404/PRES/PM/SGG-CM du 23 mai 2013 portant organisation-type des départements ministériels ;
- Vu le décret n°2013-926/PRES/PM/MS du 10 octobre 2013 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu l'arrêté n°2014-011/MS/CAB du 13 janvier 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement des structures déconcentrées du Ministère de la Santé ;

24 FEV 2015



Sur proposition du Directeur régional de la Santé du Centre-nord ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Eric Constantin PAFADNAM, Matricule 97 375 P, Technicien supérieur biomédical est nommé Chef de Service des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance (SIEM).

Article 2 : Monsieur Justin BAZIE, Matricule 255 675 U, Gestionnaire des hôpitaux et des services de santé est nommé Chef de Service de Gestion des Ressources Humaines (SGRH).

Article 3 : Madame Marie Julienne OUEDRAOGO/OUEDRAOGO, Matricule 216 415 D, Secrétaire dactylographe est nommée Chef de Service Secrétariat.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés.

Article 5 : Le Secrétaire général du Ministère de la Santé et le Directeur régional de la Santé du Centre-Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 11 MAR 2015



Amédée Prosper DJIGUIDE
officier de l'Ordre National

Ampliations :

- PM
- CAB/MS
- SG/MS
- Structures centrales/santé
- Structures déconcentrées/santé
- Tous les services rattachés
- Archives/chrono
- J.O